



**Province de Québec, le 29 juin 2016
Municipalité La Rédemption.**

Mardi, le vingt-huit (28) juin 2016 se tenait à 18h30 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, monsieur Hervé Lavoie, maire, , mesdames les conseillères : Madeleine Perreault, Patricia Lavoie , ainsi que messieurs les conseillers suivants : Michaël Langlois ,Simon-Yvan Caron, Jonathan Deschênes et Jean -Yves Deschênes.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Hervé Lavoie , maire. Les membres tous présents renoncent à l'avis de convocation (article 157 du code municipal) pour siéger sous la présidence de monsieur le maire afin d'adopter les résolutions suivantes.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

1 et 2. Acceptation de l'ordre du jour et confirmation de réception de l'avis de convocation.

Le maire ouvre la séance à 18 h30 et il invite les élus à prendre en considération les sujets convoqués

16-155 Dérogation mineure

Sur proposition de Jonathan Deschênes, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption suite aux recommandations du CCU d'accepter la demande de dérogation mineure de Sonia Ouellet et Michel Plourde de construire une serre sur le terrain du 15, rue Coop. Le projet ne respecte pas les dispositions de l'article 7.6, 3^{ième} paragraphe, alinéa a) du règlement de zonage, soit la superficie maximale de 35 m². Le projet du demandeur prévoit l'installation d'une serre de 74 m². Le Comité souligne que le demandeur doit, à l'avenir, obtenir TOUTES les autorisations nécessaires AVANT d'entreprendre tous travaux.

Maire

Directrice générale

16-156 Service de surveillance scolaire

Suite à la demande de la commission scolaire des Phares d'éclaircir l'implication municipale dans le service de surveillance scolaire à l'École Clair-Soleil de La Rédemption en septembre prochain, il est proposé par monsieur Jonathan Deschênes, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal assure à la commission scolaire son implication autant financière que par le temps de ressources humaines au service de surveillance scolaire débutant à la rentrée scolaire de septembre 2016. Le conseil demande à la commission scolaire, d'être un allié, un partenaire dans la situation actuelle et d'instaurer une classe de maternelle cinq ans, jumelée avec un préscolaire à la rentrée d'automne 2016 , Ceci dans le but de conserver le minimum de vitalité nécessaire pour une communauté qui n'a pas envie de mourir.

Maire

Directrice générale

16-157 Transport forestier Rq 8

CONSIDÉRANT QUE suite au documents produit par la municipalité demandait au MFFP la possibilité de transité par une autre voie que le rang 8 les bois récoltés sur l'UA 012-53 prévue à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT QUE la réponse de Jean-François Desbiens, directeur forestier de Bois d'Œuvre Cédrico, responsable de la planification financière du MFFP pour la zone UA-012-53, de la possibilité de contourner le rang 8 et de transiter par le rang 9 par des ententes sur un propriétaire privé notamment sur le lot 50 du rang 9 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité proposait le rang 9 pour que le transport forestier transite par le chemin de la montagne qui lui donne l'accès direct aux terres publiques et est à moins de 3 kilomètres de la route collectrice entretenue par le ministère des transports;

CONSIDÉRANT QUE après réflexion, l'utilisation de la route Massé traverse la zone scolaire et représente un risque potentiel

CONSIDÉRANT QUE la signalisation d'interdiction de camion lourd ne permet pas de transiter du lot 50 à la route Massé à l'exception des billes acheminés à la scierie Serdam;

CONSIDÉRANT QUE la route du Portage permet la circulation de transport lourd et peut devenir une voie de contournement au périmètre urbain;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de Jonathan Deschênes, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption demande à Bois d'œuvre Cédrico propose de revoir la planification de voirie routière et d'inclure la partie du tronçon du rang 9 à la route du Portage pour permettre le transport forestier. Des travaux sont nécessaires et pourraient être réalisés en partenariat.

Maire

Directrice générale

16-158 Signalisation Transport forestier rang 8

Sur proposition de Jonathan Deschênes, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption demande au Ministère du Transport l'autorisation de modifier la signalisation pour les transports lourds transitant par le rang 8. Présentement le panneau est installé dans la cote entre La Rédemption et Saint-Charles -Garnier, le conseil demande à ce que le panneau commençant la zone non-permise soit installé à l'intersection rg 8 et Route du Portage pour ainsi éviter la circulation des transports lourds durant les travaux du rg 8. La voie de contournement proposée est la route du portage déjà autorisée au transport lourd. Le transport forestier aurait accès à la route du Portage via Ste-Jeanne D'Arc pour la période du 15 avril au 15 décembre et du 16 décembre au 16 avril au rang 8.

Maire

Directrice générale

16-159 Fermeture de l'assemblée.

Sur proposition de madame Patricia Lavoie et adopté à l'unanimité la fermeture de l'assemblée à 20h50

Hervé Lavoie
Maire

Nadine Roussy
Directrice générale